

POURQUOI LE MÉDICAMENT INSCRIT SUR MON ORDONNANCE N'EST-IL PAS ACCOMPAGNÉ DE LA MENTION « NON SUBSTITUABLE » ?

Parce que votre médecin considère que votre médicament peut vous être délivré sous sa forme générique par le pharmacien. C'est le cas pour tous les médicaments comportant des formes génériques. La mention « Non substituable » est exceptionnelle.

QUELQUES REPÈRES POUR MIEUX COMPRENDRE...



La mention « Non substituable » relève uniquement du choix du médecin. Elle doit être motivée par une raison médicale : allergies connues, traitement compliqué à équilibrer, en particulier pour des patients fragiles et pour certaines maladies.

La mention **s'applique à un médicament en particulier** et pas à l'ensemble de l'ordonnance.



Votre médecin est **le plus à même de juger du traitement qui vous convient**. Il connaît votre état général et votre maladie, et fait le choix de la molécule correspondant à vos besoins.

+ POUR MÉMOIRE



Parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien. Si :

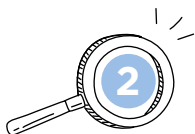
- vous avez des **allergies**,
 - vous avez constaté des **effets secondaires suite à la prise d'un médicament**, qu'il soit d'origine ou générique.
- Votre médecin ou votre pharmacien peuvent en tenir compte dans la prescription/délivrance de votre traitement.
- Ils doivent signaler tout effet secondaire potentiellement lié à un médicament au centre de pharmacovigilance de votre région.
- Vous pouvez, vous aussi, déclarer un effet indésirable sur le site signalement-sante.gouv.fr.

3 BONNES RAISONS DE FAIRE CONFIANCE AUX MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

1. ILS SONT EFFICACES ET SÛRS

1

Ils agissent **de la même manière** que le médicament d'origine.



Ils sont **contrôlés et inspectés tout au long de leur fabrication**, en France comme à l'étranger, comme tous les médicaments.



Ils soignent **la plupart des maladies comme le diabète**, y compris les plus graves comme les cancers et sont couramment utilisés pour lutter contre l'hypertension artérielle ou l'excès de cholestérol.

2. ILS SONT ÉCONOMIQUES ET CIVIQUES

Les économies permises par les médicaments génériques contribuent au **financement des traitements innovants** attendus par les nombreux patients qui en ont ou en auront besoin.

En disant « **OUI** » aux médicaments génériques :

- vous contribuez à **préserver notre système de santé**,
- vous n'avez **pas d'avance de frais** à faire pour régler votre pharmacien.

3. ILS ONT FAIT LEURS PREUVES



«Panorama des connaissances, perceptions et pratiques des Français et des professionnels de santé (médecins généralistes et pharmaciens d'officine) à propos des médicaments génériques» - Institut BVA pour la CNAMTS - Baromètre réalisé par téléphone en février 2016.

N'hésitez pas à en parler à votre médecin ou à votre pharmacien.

Une interrogation sur les médicaments génériques ?

➔ **Rendez-vous sur medicaments.gouv.fr et sur ameli.fr**